



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13/02/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 13 février 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°7-demande-subvention-FACIL-tir-arc

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine,
Monsieur LUNARDI Daniel, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ

Lise Adjoins

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique,
Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT
Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET
Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame LEBEAU Françoise (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame FAVARD Odile (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame BASSI DONNEFORT Florence (donne pouvoir à Madame FERNANDEZ Stéphanie), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	019
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

Rapporteur : **Madame Stéphanie FERNANDEZ**

I - Exposés des motifs

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement (PPI), la commune a envisagé de moderniser la salle de tir à l'arc de Cancelles en créant un pas de tir permettant de tirer de l'intérieur vers l'extérieur à travers des meurtrières dans le respect des distances olympiques. Ce pas extérieur sera couvert par un ouvrage de 70 mètres linéaires recouvert de panneaux photovoltaïques.

Cette fonctionnalité supplémentaire offerte aux archers permettra de favoriser l'entraînement pendant les périodes hivernales ou par mauvais temps, mais surtout de favoriser le développement du tir à l'arc paralympique.

Les locaux et le nouveau pas de tir extérieur seront en effet complètement accessibles dans le respect des normes PMR.

Il vous est rappelé que la commune a été retenue dans le cadre du projet « Terre de jeux 2024 » et qu'elle est susceptible de pouvoir accueillir une ou plusieurs délégations étrangères dans le cadre de la préparation des JO 2024.

La réalisation de ce projet a été confiée à un maître d'œuvre. Le coût des travaux incluant l'extension du bâtiment et la rénovation du parking sera de l'ordre de 250 000 € HT.

Il vous est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre de son nouveau dispositif de financement des projets des collectivités territoriales, le FACIL – Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises.

Le montant sollicité est de 25 % du montant hors taxe des travaux du bâtiment soit 57 475 €.

II - Considérants et références juridiques

Vu le règlement du FACIL,

Vu l'avis de la commission sports et citoyenneté,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) : Madame MANSE Corinne, Monsieur GAMBART René mandataire de Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

SOLLICITER : une subvention de 57 475 € auprès du Département de Lot-et-Garonne dans le cadre du FACIL,

AUTORISER : madame le maire à signer tous documents afférents.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

FIN N° 2023 83 007

Rapporteur : **Madame Stéphanie FERNANDEZ**

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie RELLA

Mme Pascale Luguët